

Le Laboratoire d'évaluation des politiques publiques et des innovations, propose une réflexion, à partir de ses travaux, réalisés ou en cours, pour discuter et transformer la société.

LES AUTEURS

LUCILE OTTOLINI

Sociologue & Psychologue

AUDE KERIVEL Sociologue

ANNE JACQUELIN Sociologue

CHLOÉ MICHAUD Économiste

n°4

DÉC. 2024

## CONFLITS DE LOYAUTÉ, ALIÉNATION PARENTALE : LES CONCEPTS CONTROVERSÉS QUI SERVENT LE DÉNI DE LA PAROLE ET DES ATTACHEMENTS DES ENFANTS

### 1 DE LA PATHOLOGISATION DES LIENS

#### « Conflit de loyauté »,

cette expression est souvent utilisée par les travailleurs sociaux de l'enfance pour décrire des liens « trop intense », « trop important » entre un enfant et le professionnel.le qui s'occupe de lui au quotidien. Ainsi des éducatrices spécialisées peuvent expliquer «qu'il ne faut pas (qu'une enfant) s'attache à sa famille d'accueil, puisqu'elle ne sera jamais leur fille" <sup>1</sup> ou juger négativement le fait que "des assistants familiaux s'attachent trop à ce bébé, pour l'équilibre duquel une prise en charge en pouponnière serait plus adaptée" <sup>2</sup>.

#### « Aliénation parentale »,

cette expression est utilisée par la justice ou les professionnels de santé mentale pour juger négativement la relation entre un parent et son enfant. Par exemple qu'une maman est " trop présente, qu'elle ne laisse pas respirer ses enfants et qu'il est nécessaire d'offrir à ces enfants des possibilités à distance d'elle, où elle sera moins envahissante dans leur vie quotidienne" <sup>3</sup>.

Les points communs entre ces deux concepts sont qu'ils jugent négativement des liens affectifs, qu'ils ne font l'objet d'aucun consensus scientifique et qu'ils remettent en cause la parole des enfants.

<sup>1</sup> Entretien éducatrice spécialisée, 2022.

<sup>2</sup> Entretien sage-femme dans un service de protection maternelle infantile, octobre 2024.

<sup>3</sup> Entretien Assistante sociale, décembre 2023.

## DES CONCEPTS CONTROVERSÉS SCIENTIFIQUEMENT ET POURTANT LARGEMENT UTILISÉS PAR LES PROFESSIONNELS

Le conflit de loyauté partage avec le SAP des contours flous et difficilement objectivables.



Les auteurs qui mobilisent le conflit de loyauté se réfèrent principalement à la théorie freudienne formulée au début du 20<sup>ème</sup> siècle sur les conflits psychiques et leurs rôles dans les névroses en ce qu'elles amènent l'individu à faire face à des contradictions internes (Govindma et De Maximy, 2012). Le conflit de loyauté se produirait lorsque l'enfant est pris au cœur d'intérêts contradictoires entre les personnes qui en sont responsables. Le concept désigne un enfant souffrant psychiquement de ses attachements. Il devient de ce fait préférable de limiter les attachements et l'intensité des liens de l'enfant aux autres, particulièrement aux adultes.



Dans les années 1980 et 1990, le pédopsychiatre américain et influent professeur à la Columbia University, Richard Gardner décrit le "Syndrome d'aliénation parentale" (SAP). Cette nouvelle catégorie pathologique décrit l'influence qui amènerait les enfants à porter de fausses accusations de violences ou d'abus sexuels à l'encontre d'un parent (Gardner 1998). Au début des années 2000, des disciples de Gardner proposent une "reformulation" situant l'aliénation du côté de l'enfant et de manière indépendante à l'attitude négative de tout parent (Kelly et Johnston 2005). En France, ce concept a été utilisé par les experts psychiatriques au moment de la retentissante affaire Outreau au début des années 2000, pour expliquer a posteriori les fausses accusations portées par les enfants. Le Syndrome d'Aliénation Parentale a connu un important écho et est appliqué dans des contextes socio-éducatifs, de santé mentale et la justice des enfants.

AU DÉBUT DU 20<sup>ÈME</sup> SIÈCLE  
LE CONFLIT DE LOYAUTÉ  
DÉSIGNAIT UN ENFANT  
SOUFFRANT PSYCHIQUEMENT  
DE SES ATTACHEMENTS



DANS LES ANNÉES 2000  
LE SYNDROME D'ALIÉNATION  
PARENTALE A CONNU UN  
IMPORTANT ÉCHO



Malgré cet important écho juridique et psychiatrique, le syndrome d'aliénation parentale n'a jamais réuni de consensus scientifique. Le Syndrome d'Aliénation Parentale n'a, par exemple, jamais été inscrit dans le Manuel de diagnostic faisant foi à l'international en psychiatrie (DSM). Récemment, un travail scientifique d'ampleur a passé en revue les décisions de justice prises sur le motif du syndrome d'aliénation parentale pendant 10 ans aux États-Unis et apporte la plus sévère critique au travail de Gardner (Meier 2020). Les critiques du Syndrome d'Aliénation Parentale soulignent le risque qui en découle de ne pas entendre et de nier la parole de l'enfant dans les décisions de justice qui le concerne (Meier, 2009).



AUJOURD'HUI LE SYNDROME D'ALIÉNATION PARENTALE SOULIGNE LE RISQUE QUI EN DÉCOULE DE NE PAS ENTENDRE ET DE NIER LA PAROLE DE L'ENFANT DANS LES DÉCISIONS DE JUSTICES QUI LE CONCERNE.

## COMMENT PASSER DE L'IDÉE D'UNE ALIÉNATION À UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES LIENS D'ATTACHEMENT VARIÉS ET DENSES



La théorie de l'attachement, formulée initialement par John Bowlby et Mary Ainsworth à partir des années 1950 (Bowlby 1953, Ainsworth 1965), a elle fait l'objet de nombreux travaux aujourd'hui consensuels. Aucune étude n'a mis en évidence l'impact négatif sur le développement psychique ou affectif d'un enfant d'attachements qui seraient trop nombreux ou trop intenses. À l'inverse, la diversification et la densification des liens d'attachement sont favorables au développement des enfants. Les travaux menés en France par la CIIVISE (Commission d'information sur l'inceste et les violences intrafamiliales et sexuelles sur les enfants) ont mis en évidence le déni de la parole des enfants lors de dénonciations de violences et d'abus, ainsi que des paroles des adultes protégeant les enfants de violences sexuelles (2020, 2023).



Les travaux en sciences sociales mettent en évidence l'important isolement des enfants placés. Des enquêtes conduites sur le devenir des enfants placés, depuis le début des années 1990, mettent en évidence l'impact de l'isolement au cours de l'enfance et du placement, sur les trajectoires de vulnérabilités et difficultés d'insertion à l'âge adulte des anciens enfants placés (Dubéchet et al. 1994, Kerivel et al. 2014, 2019, 2022).

Une enquête récente, conduite avec et dans un département met en évidence que 56% des enfants placés sont séparés de leurs frères et sœurs au quotidien, que 60% des enfants placés n'ont été invités à aucun anniversaire au cours de l'année passée. Il y a urgence à questionner les freins culturels, organisationnels aux liens sociaux d'attachement des enfants placés.

- Lorsque le conflit de loyauté motive une décision relative au placement et aux liens sociaux des enfants ou aux conditions de travail des professionnels qui l'entourent, il est nécessaire que des éléments factuels puissent être explicités, que la description soit accessible et compréhensible aux professionnels, aux enfants et aux familles concernés.
- Protéger l'enfance des violences et des maltraitances implique parfois de suspendre certains liens, mais l'utilisation de concepts ne faisant pas l'objet de consensus scientifique, comme le conflit de loyauté et le syndrome d'aliénation parentale ne peuvent plus permettre ni de limiter la création de liens sociaux d'attachements multiples, ni de remettre en cause la parole des enfants victimes.





## BIBLIOGRAPHIE

- Ainsworth, M. D. S. 2014  
Patterns of Attachment: A Psychological Study of the Strange Situation. Psychology Press.
- Bowlby, John, Margery Fry, et Mary D. Salter Ainsworth. 1965  
Child Care and the Growth of Love. 2. ed. Harmondsworth, Middlesex: Penguin Books.
- Doucet-Dahlgren A.-M., Dubéchet P., Kerivel A. 2014  
Le devenir des enfants placés dans les villages d'enfants de la fondation Action Enfance, rapport final Action Enfance
- Gardner, Richard A. 1998  
The parental alienation syndrome: a guide for mental health and legal professionals. 2nd ed. Cresskill, N.J: Creative Therapeutics.
- Govindama, Y. et De Maximy, M. 2012  
Conflit de loyauté et conflit psychique. Une articulation anthropologique, clinique et judiciaire. *Enfances & Psy*, n° 56(3), 46-56.
- Jacquelin, Anne, Aude Kerivel, et Lucile Ottolini. 2024  
« Accompagner le développement des liens sociaux d'attachement : un moyen de donner du pouvoir d'agir aux enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance ». in *Le pouvoir d'agir en protection de l'enfance. Inventer en temps d'incertitude*. Caen.
- Kelly, Joan B., et Janet R. Johnston. 2005  
« THE ALIENATED CHILD: A Reformulation of Parental Alienation Syndrome ». *Family Court Review* 39(3):249-66
- Kerivel, Aude. 2024  
Protéger l'enfance: tenir notre promesse aux enfants. Paris: Flammarion.
- Meier, Joan S. 2020  
« U.S. Child Custody Outcomes in Cases Involving Parental Alienation and Abuse Allegations: What Do the Data Show? » *Journal of Social Welfare and Family Law* 42(1):92-105.

### COMITÉ DE RÉDACTION LEPLI

A. Kerivel - A. Jacquelin  
C. Michaud - L. Ottolini

Contact [aude.kerivel@leppi.fr](mailto:aude.kerivel@leppi.fr)

### POUR CET ARTICLE

Les travailleurs sociaux du département  
de la Haute-Marne, Audrey Bouloy, Nadya Ottolini

Création graphique Claireblotgraphie

